

<https://www.reportages.ch/article26.html>

# Des dauphins captifs en Suisse

- news - franchement ! -

**franchement !**

Date de mise en ligne : mercredi 7 septembre 2005

---

Copyright © reportages.ch - Tous droits réservés

---

**Paradoxalement, la Suisse n'est pas un pays "ami" des dauphins, bien que la population leur soit très favorable.**



Echappant aux lois relativement protectionnistes de la Communauté Européenne en matière de commerce d'animaux, la Suisse a longtemps fait figure de plaque tournante internationale du trafic de dauphin (!).

Un delphinarium de la C.E.E. peut beaucoup plus facilement obtenir un nouveau dauphin qui soit déjà captif, plutôt qu'un dauphin fraîchement capturé. Mais un dauphin captif jeune et bien entraîné est très difficile à trouver, donc très cher.

Le statut de pays non européen permet à la Suisse de "blanchir" un jeune dauphin sauvage pendant quelques années, afin de le transformer en dauphin issu de captivité, pour le réexpédier plus tard à sa destination finale.

En Suisse nous n'avons plus qu'un delphinarium :

- *Connyland, bar-discothèque-delphinarium à Lipperswil en Thurgovie (5 dauphins)*

Datant de 1985 ; il est déjà vétuste et trop petit en regard des standards internationaux actuels. De plus, pour des raisons évidentes de bien-être des animaux, aucun pays d'Europe occidentale n'autoriserait une discothèque-delphinarium !

Autre "privilège" national, la Suisse compte deux des principaux trafiquants de la planète : Bruno Lienhardt et Conny Gasser (propriétaire du Connyland).

Les autres "fameux" chasseurs de dauphins ont pour nom Bossenecker, Bargus, Sweeny ou Moby Solangi.

Les autorités suisses ont toujours été complaisantes sur les activités des trafiquants suisses d'animaux.

Les deux fonctionnaires fédéraux responsables de contrôler le commerce de dauphins en Suisse sont les Dr Peter Dollinger et Thomas Althaus. Mais en fait ce sont les autorités cantonales qui sont chargées de veiller à la bonne application des lois. Et dans la pratique les services vétérinaires cantonaux sont très indulgents.

## Des dauphins captifs en Suisse

---

A moins que les dauphins proviennent des Etats-Unis, les propriétaires ne sont pas obligés d'informer les autorités de chaque décès, mais ils sont tout de même censés tenir un registre qui doit être théoriquement contrôlé chaque année.

Les dauphins américains restent toute leur vie protégés par le U.S. Marine Mammal Act, qui interdit en permanence le transport, l'échange ou le commerce du dauphin sans autorisation des services américains. De sa capture à sa mort il est étroitement suivi par les autorités américaines, où qu'il soit dans le monde. Sur plainte concernant l'intégrité du dauphin, un inspecteur peut venir des Etats-Unis contrôler son état de santé, alors même que le service vétérinaire fédéral suisse est responsable.

Voilà pourquoi, pour des raisons évidentes, la plupart des delphinariums préfèrent importer leurs dauphins d'ailleurs.

Une technique couramment utilisée par Conny Gasser (et dénoncée par deux de ses anciens entraîneurs, Ingrid Killer et Debbie Steele) pour masquer ses activités d'import-export, consiste à accorder toujours les mêmes noms à des dauphins différents, laissant ainsi croire que le même est sorti puis revenu. La loi suisse n'oblige pas à enregistrer officiellement les noms des dauphins.

Il est aussi très fréquent qu'à la mort d'un dauphin le delphinarium transfère son nom à celui qui le remplacera, pour ménager la sensibilité du public et surtout pour ne pas devoir réimprimer tous les prospectus du spectacle.

Ainsi les dauphins portent souvent deux noms : leur nom de baptême et leur nom d'artiste.

Les dauphins de Conny Gasser et de Bruno Lienhardt étant considérés en droit suisse comme "propriété privée", le Service vétérinaire cantonal ne peut pas communiquer les statistiques et rapports de nécropsie (autopsie animale) sans l'autorisation des propriétaires. Par conséquent il est très difficile, de l'extérieur, de suivre le vécu de chaque dauphin.

Pour résumer, les lois suisses en la matière défendent plutôt les intérêts des propriétaires que ceux des animaux.

De 1970 à 1990 Conny Gasser a possédé 36 dauphins, dont 24 sont morts de maladie physique ou psychique. Deux dauphins ont été vendus en Hollande, deux autres en Extrême-Orient, il en a laissé quatre en prêt à Fasano en Italie. Il est très difficile de suivre les transferts à Conny-Land mais on a pu tout de même y prouver la mort de 7 dauphins depuis 1982.

Actuellement Conny-Land détient à Lipperswil 5 Grands Dauphins : Chispa, Bacchus, Chalmers (de Floride) et Chicky, Geko (de Cuba).

Max-Olivier Bourcoud (swisscetaceansociety.org)